Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Ayguès Ouvèze en Provence
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDE-PARÉOL
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

RAPPORT ANNUEL 2022

Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Préambule

En vertu du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la question des déchets dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Sommaire

Présentation générale du service

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES 5
1.Le territoire desservi 6
1.1 Présentation du périmètre 6
1.2 Compétences 7
2. Organisation du service de collecte 7
2.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, Emballages Ménagers Recyclables, Verre, Papier et Biodéchets 8
2.2 Collectes spécifiques 13
3. Les déchetteries 15
3.1 Les horaires d'ouverture 15
3.2 Type de déchets acceptés 16
3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries 17
3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels 18
3.5 Fréquentation des déchetteries 18
4. Producteurs de déchets non ménagers 18
5. Bilan des tonnages 19
5.1 Les déchets ménagers 19
5.2 Les Déchets issus des déchetteries 21
6. Prévention des déchets ménagers et assimilés 22
7. Le Traitement 22
7.1. Localisation des unités de traitement 22
7.2 Nature des traitements et des valorisations 23
7.4 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes 25
8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement 25
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS 26
1. Modalités d'exploitation du service 27
2. Montants annuels 29
2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes 29
2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 29
3. Modalités d'établissement de la TEOM 30
4. Produits du service de gestion des déchets 30
4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés 30
4.2 Produits des régies des déchets 30
6. Aides et soutiens 30
7. Recettes perçues au titre de la valorisation 31
8. Coût aidé 31

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

9. Coût complet par étapes techniques 32

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

1.Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) composé de huit communes : Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès, sur un territoire à dominante rurale de 142 km² pour 20 244 habitants. La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est considérée comme un territoire mixte à tendance rurale.

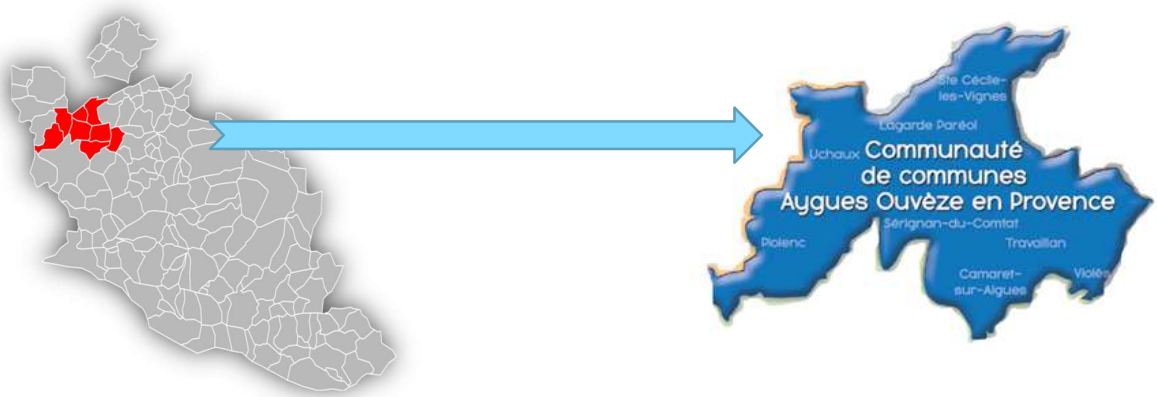

8 communes **20 244** habitants **2** déchetteries

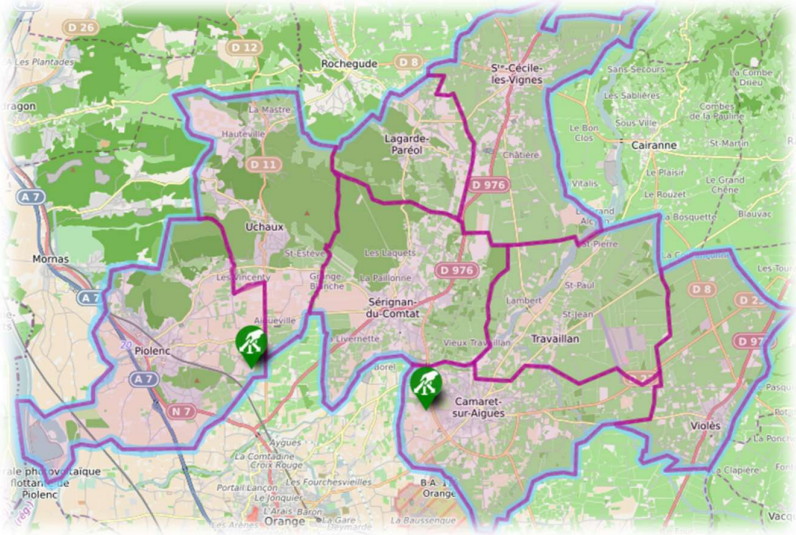

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

1.2 Compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La **collecte des déchets ménagers** effectuée en porte-à-porte ou en apport volontaire.
- La **gestion des déchetteries**. La Communauté de communes compte deux déchetteries qui fonctionnent en régie, la première à Camaret-sur-Aygues et la seconde à Piolenc.
- Le **traitement des déchets ménagers**.

2. Organisation du service de collecte

Il existe plusieurs modes de collecte en fonction des flux de déchets.

Type de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte	Apport volontaire	Déchetterie
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓	
Emballages ménagers recyclables	✓	✓	
Papier		✓	✓
Verre		✓	✓
Biodéchets		✓	
Cartons	✓		✓
Encombrants	✓		✓
Déchets verts			✓
Gravats			✓
Bois			✓
D.E.E.E.			✓
Déchets dangereux			✓
Textiles		✓	✓
Ferraille			✓
Huile de vidange			✓
Piles		✓	✓

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

2.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, Emballages Ménagers Recyclables, Verre, Papier et Biodéchets

La Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers de façon séparative selon les flux suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : (OMR),
- Emballages ménagers recyclables : (EMR),
- Papier,
- Verre,
- Biodéchets,
- Cartons.

27 agents sont affectés au service de gestion des déchets suivant l'organigramme ci-dessous.

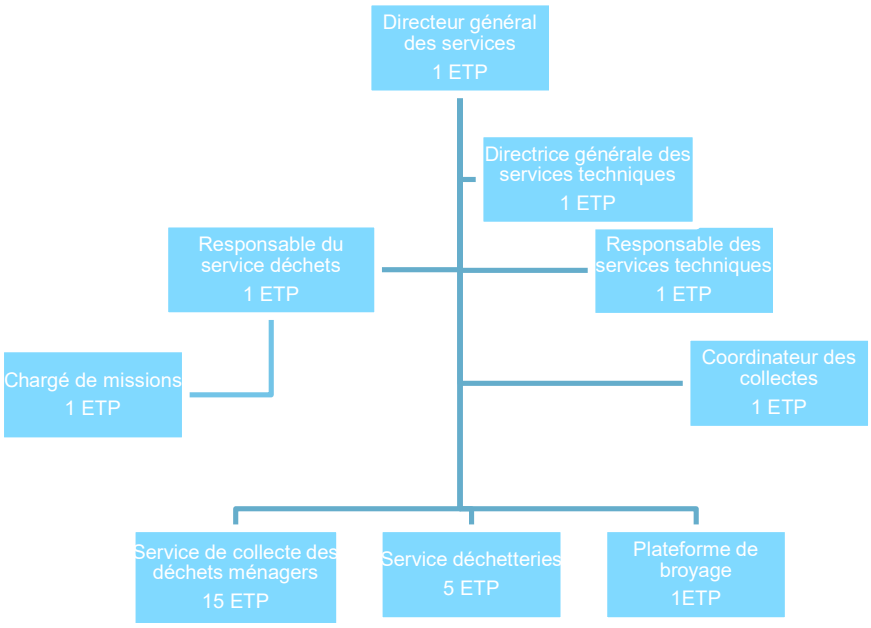

Il existe deux modes de collecte : le porte à porte et l'apport volontaire avec pour objectif la généralisation de l'apport volontaire sur tout le territoire à l'horizon 2024-2025. La collecte en point d'apport volontaire est en augmentation depuis 2018.

Évolution de la population desservie par le service ces 5 dernières années

Période	Population	Population en PAP	Population en AV	% AV
2018	19 325	8938	10 387	53,75
2019	19 506	7938	11 568	59,30
2020	19 817	7507	12 310	62,12
2021	20 013	7531	12 482	62,37
2022	20 244	7155	13 089	64,66

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Communes	Collecte en porte à porte (OMR e EMR)	Collecte en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	En zone rurale	✓
Lagarde Paréol		✓
Piolenc	En zone rurale	✓
Sainte-Cécile-les-Vignes	*	✓
Sérignan-du-Comtat	En zone rurale	✓
Travaillan	✓	
Uchaux	✓	✓
Violès	✓	Lotissements et Camping

*Gros producteur exclusivement.

L'apport volontaire est composé de colonnes enterrées pouvant recevoir les flux de déchets suivants : les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le verre, le papier, les biodéchets.
Certains points d'apport volontaire sont également équipés d'une colonne à carton depuis le mois d'octobre 2022.

Les points d'apport volontaire ont été mis en fonctionnement pour les secteurs les plus urbanisés (centre-ville) des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Uchaux ainsi que lors de l'aménagement de nouveaux lotissements de plus de 10 lots, ce qui a permis à la commune de Violès d'être équipée de son premier point d'apport volontaire en 2019. En ce qui concerne les communes de Lagarde-Paréol et de Sainte-Cécile-les-Vignes, elles sont intégralement couvertes par le mode de collecte en apport volontaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

72 points d'apport volontaire ont été aménagés, avec au minimum 5 colonnes :

- une ou plusieurs pour les ordures ménagères résiduelles,
- une ou plusieurs pour les emballages ménagers recyclables,
- une pour le verre,
- une pour le papier,
- une pour les biodéchets.

10 sites ont été équipés en 2022 de colonnes aériennes pour les cartons.

La collecte est effectuée principalement en régie, à l'exception de deux flux dont la collecte a été confiée à la société Vial du 1er janvier au 30 juin 2022. Depuis le 1er janvier 2022, ces deux flux sont collectés en régie.

Mode de collecte	En Porte à porte	En Point d'apport volontaire colonnes enterrées	En Point d'apport volontaire colonnes enterrées	En Point d'apport volontaire colonnes enterrées	En Point d'apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En Point d'apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En Point d'apport volontaire colonnes aériennes et enterrées
Collecte	Régie		Régie		Régie	Prestataire (Société VIAL) jusqu'au 30 juin 2022 puis régie	Prestataire (Société VIAL) jusqu'au 30 juin 2022 puis régie

2.1.1 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte de chaque flux sont définies comme suit :

Flux	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES		BIODECHETS	VERRE	PAPIER	Encombrants
Mode de collecte	En Porte à porte	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	Sur inscription conformément au règlement en vigueur
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours	1 fois par mois

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

2.2.2 Calendrier de collecte

Un calendrier de collecte est établi par commune pour la collecte en porte à porte. La collecte en point d'apport volontaire peut être adaptée en fonction de la vitesse de remplissage des colonnes grâce à l'ajout de collecte au besoin ou à la modification des jours de collecte.

Communes	Ordures Ménagères Résiduelles en point d'apport volontaire	Ordures Ménagères Résiduelles en point d'apport volontaire	Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte	Emballages Ménagers Recyclables en point d'apport volontaire	Biodéchets en point d'apport volontaire	Verre en point d'apport volontaire	Papier en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	Lundi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Lagarde-Paréol	-	Lundi, jeudi	-	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Piolenc	Jeudi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Sainte-Cécile-les-Vignes	-	Lundi, jeudi	-	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Sérignan-du-comtat	Mardi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Travaillan	Mardi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Uchaux	Vendredi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne
Violès	Vendredi	Lundi, jeudi	Mercredi	Mardi, vendredi	Mercredi	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au remplissage de la colonne

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

2.2.3 Équipements disponibles liés à la collecte en porte à porte et apport volontaire

2022	Ordures ménagères		Emballages ménagers recyclables		Biodéchets	Verre	Papier
Nombre de contenants disponibles	2 890	125	/	120	64	82	81
Type de contenant	Bacs 140 litres	Colonnes enterrées	Sacs jaunes	Colonnes enterrées	Colonnes enterrées	Colonnes	Colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 6,45	1 pour 219	/	1 pour 222,36	1 pour 328,08	1 pour 230,03	1 pour 214,12
Tonnage collecté (en t)	1739,7	2127,18	264,44	317,58	93,78	776,88	308,74

1.3.1 La pré-collecte

Plusieurs contenants sont distribués aux administrés afin de faciliter le tri à la source en fonction du type de collecte (porte à porte ou point d'apport volontaire).

Types	Distribution	Types de collecte concernés	Lieux de distribution
Sac	Deux rouleaux de sacs jaunes sont distribués par foyer de 4 personnes (distribution en mairie)	Porte à porte	Mairies
Cabas	Un cabas est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des Emballages Ménagers Recyclables	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bio-seau	Un bio-seau est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des biodéchets	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bac	Un bac d'Ordures Ménagères Résiduelles est distribué pour chaque habitation (ou déjà sur place)	Porte à porte	Demande à effectuer à la Communauté de communes
Composteur	La Communauté de communes met à disposition des foyers un composteur de 320L moyennant une participation de 15€	-	Siège de la Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

La Communauté de communes met notamment à disposition des foyers qui le souhaitent un composteur, moyennant une participation de 15€. Au total, depuis le début de l'opération en 2017,326 foyers se sont équipés d'un composteur dont 44 en 2022.

2.2 Collectes spécifiques

2.2.1 La collecte pour les personnes à mobilité réduite

Le service de collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est destiné à permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens physiques de se rendre aux différents points d'apport volontaire, de se débarrasser de leurs déchets ménagers. Il s'agit d'un service gratuit.
Il s'adresse donc uniquement aux personnes à mobilité réduite, aux handicapés, aux personnes isolées sans aide connue.
Occasionnellement, une personne isolée et n'ayant aucune aide connue, peut demander à bénéficier de ce service en cas d'accident ou d'opération lui provoquant une immobilisation temporaire. En sont exclues toutes les personnes aptes à se déplacer.

Communes concernées	Nombre de foyers concernés au 31/12/2022
Camaret-sur-Aygues	39
Lagarde-Paréol	5
Piolenc	35
Sainte-Cécile-les-Vignes	21
Sérignan-du-Comtat	16
Uchaux	5
TOTAL	121 foyers

121 foyers ont bénéficié de ce service en 2022. Ce nombre est voué à être constamment en évolution. La collecte s'effectue une fois par semaine pour chaque foyer concerné.

2.2.2 Collecte des encombrants pour les personnes en difficulté de mobilité

En cas de difficulté de mobilité, une collecte à domicile des encombrants (mobilier, cartons vides, déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.)) est effectuée gratuitement après inscription dans les mairies ou sur le site internet de la Communauté de communes (http://www.ccayguesouveze.com).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Cette collecte est réalisée une fois par mois suivant le calendrier suivant :

Communes	Camaret sur Aygues	Sainte Cécile les Vignes	Sérignan du comtat	Travaillan	Piolenc	Uchaux	Violès	Lagarde Paréol
Jours de collecte	2ème mardi	1er mardi	2ème mardi	1er mercredi	1er jeudi	1er jeudi	1er mercredi	1er mardi

En 2022, 247 collectes d'encombrants ont été effectuées pour des personnes ne pouvant se déplacer en déchetterie, soit une augmentation de7,8% par rapport à 2021.

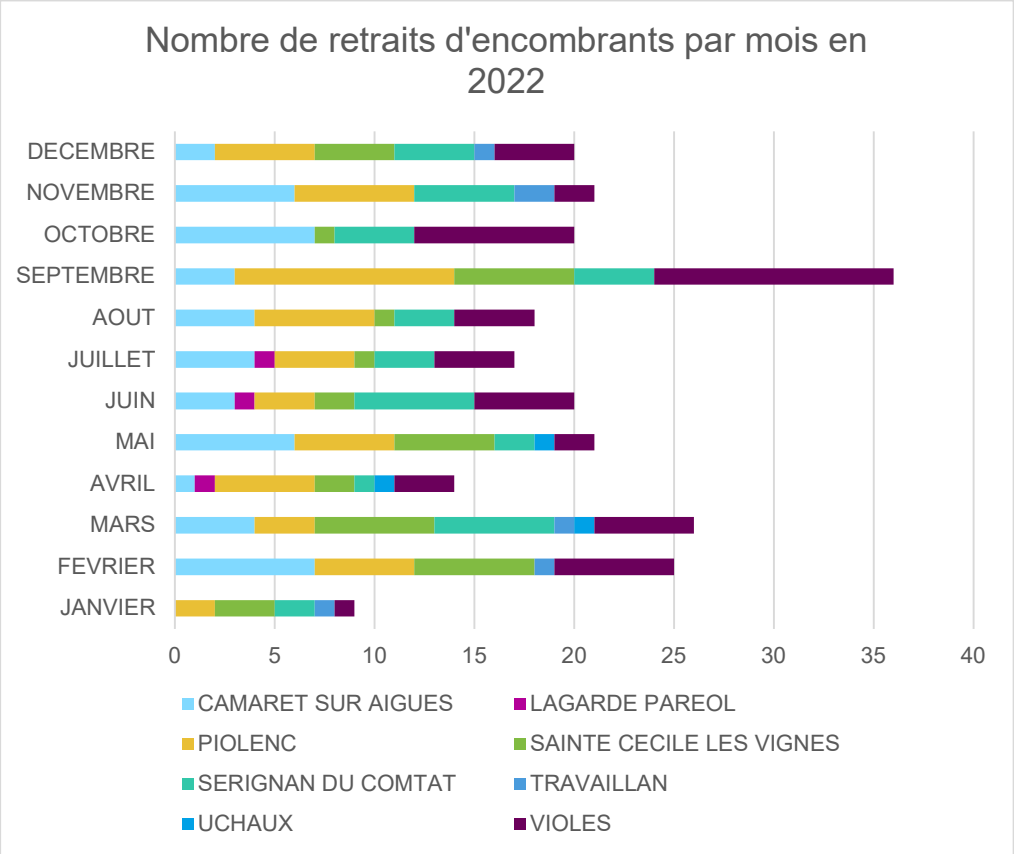

2.2.3 Service de broyage des déchets verts à domicile

Le service de broyage des déchets verts à domicile a été mis en place en 2020. Ce service est exclusivement destiné aux particuliers.

La prestation de broyage est limitée à 5 m³ de branchages pour un montant de 50 €, le m³ supplémentaire s'élève à 15 €.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Une prestation complémentaire pour enlèvement, transport et dépôt sur la plateforme de broyage est proposée pour 45 €. Le but est tout de même que les usagers puissent utiliser le broyat dans leur jardin afin qu'il y soit valorisé.

Service de broyage à domicile des déchets verts - 2022		
Nombre de prestations	Volume de broyat	Recette
20	129,5 m³	1 600€

Les interventions de broyage à domicile sont effectuées : au printemps du 1er mars au 31 mai et en automne du 1er octobre au 30 novembre. La réservation de ce service s'effectue sur demande, au siège de la Communauté de communes ou par mail.

Nombre de prestation réalisées en 2022 :20, soit 6 de plus qu'en 2021.

3. Les déchetteries

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1er novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès à la déchetterie. Cette carte d'accès donne droit à un nombre limité de passages dans le temps (52 passages par an) et limité à 2 m^3 par semaine. En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant (10 €).

3.1 Les horaires d'ouverture

Pour tenir compte des contraintes liées à la durée hebdomadaire du temps de travail, tout en offrant aux usagers un service de qualité, les jours et les horaires d'ouverture des déchetteries sont :

- Déchetterie de Camaret-sur-Aygues : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (jour de fermeture le mardi).
- Déchetterie de Piolenc : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi (jour de fermeture le jeudi).

Les jours de fermeture sont consacrés au nettoyage intégral des sites, à l'entretien et à la maintenance du matériel.

De plus, des horaires d'hiver et d'été ont été mis en place à chaque changement d'heure.

- Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mai) : de 8 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h
- Horaires d'été (du 1er juin au 31 septembre) : de 7 h à 14 h (journée continue)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

3.2 Type de déchets acceptés

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries

2022	Gravats	Encombrants	Végétaux	Ferraille	Carton	Bois	Déchets dangereux	Textile	Mobilier
Nombre de contenants disponibles	6	4	5	2	2	4	2	6	2
Type de contenant	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Armoire	Colonne	Benne déchetteries
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 3374	1 pour 5061	1 pour 4048	1 pour 10 122	1 pour 10 122	1 pour 5061	1 pour 10 122	1 pour 3374	1 pour 10 122
Tonnages collectés 2022	2800,1	1397	2583	344	331	325	18	53	540

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes peuvent accéder aux déchetteries. Chaque professionnel qui fait au préalable la demande, possède une carte avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement. Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être rechargées en se rendant au siège de la Communauté de communes.

Tarifs pour les professionnels

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m^3
Encombrants	50 € / m^3
Végétaux	25 € / m^3
Bois de classe B	25 € /m^3
Cartons et ferrailles	Gratuit

3.5 Fréquentation des déchetteries

Suite à plusieurs pannes du système d'accès et à des détériorations des barrières, le nombre de passages réels sur l'année 2022 n'a pas pu être quantifié. On peut toutefois l'étirer à 33 000 passages pour la déchèterie de Piolenc et 49 000 passages pour la déchèterie de Camaret-sur-Aygues.

4. Producteurs de déchets non ménagers

En 2022, aucun seuil de collecte a été appliqué pour les producteurs non ménagers.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

5. Bilan des tonnages

5.1 Les déchets ménagers

Déchets ménagers						
Années	**Ordures ménagères**	**Biodéchets**	**Emballages ménagers recyclables**	**Papier**	**Verre**	**Total**
2017	3359	297	411	416	704	5187
2018	3657	199	455	402	681	5395
2019	3407	248	460	355	728	5199
2020	3681	137	527	290	757	5393
2021	3775	197	589	294	826	5681
2022	3866	94	582	309	778	5629
Evolution 2022/2021	2,44%	-52,48%	-1,14%	4,86%	-5,77%	-0,91%

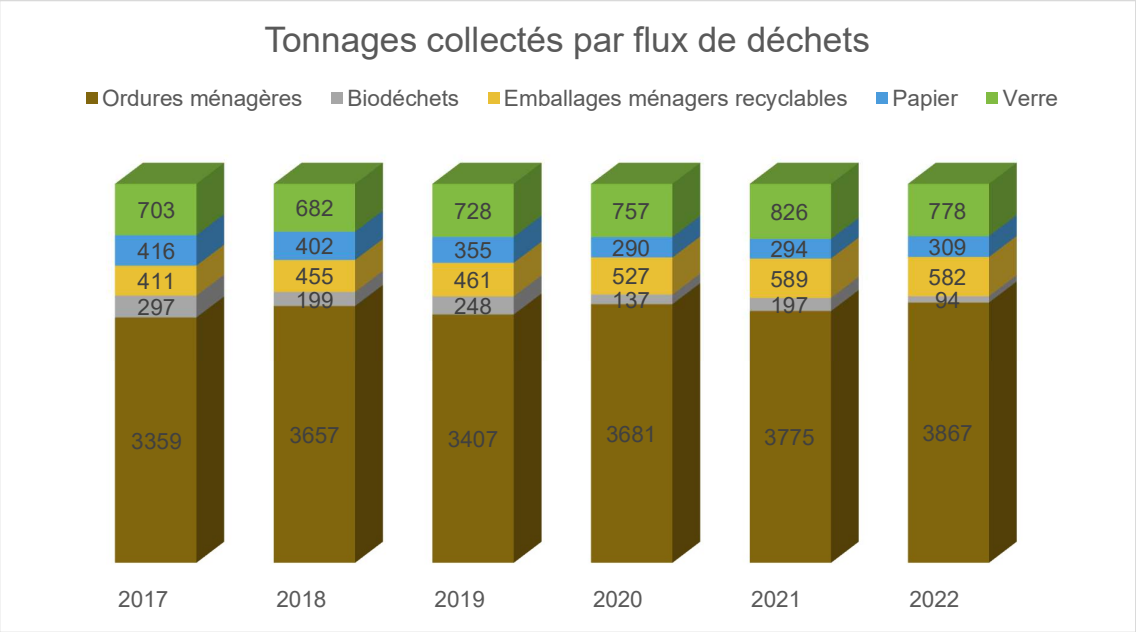

Kg/habitant	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre	Total
2017	174	15	21	22	37	269
2018	189	10	23	21	35	279
2019	174	13	24	18	37	266
2020	186	7	26	14	38	272
2021	188	10	29	15	41	284
2022	191	5	29	15	38	280
Evolution 2021/2020	1,27%	-53,02%	-2,27%	3,67%	-6,85%	-1,14%

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

	Années	Tonnage collecté en porte-à-porte	Tonnage collecté en apport volontaire	Pourcentage de tonnage collecté en point d'apport volontaire (en %)	Pourcentage de tonnage collecté en porte à porte (en %)
OMR	2017	2728	632	19	81
	2018	2768	888	24	76
	2019	2579	822	24	76
	2020	2427	1254	34	66
	2021	2233	1541	41	59
	2022	2127	1740	45	55
EMR	2017	185	226	55	45
	2018	194	262	57	43
	2019	202	262	56	44
	2020	209	318	60	40
	2021	197	391	66	34
	2022	264	318	55	45

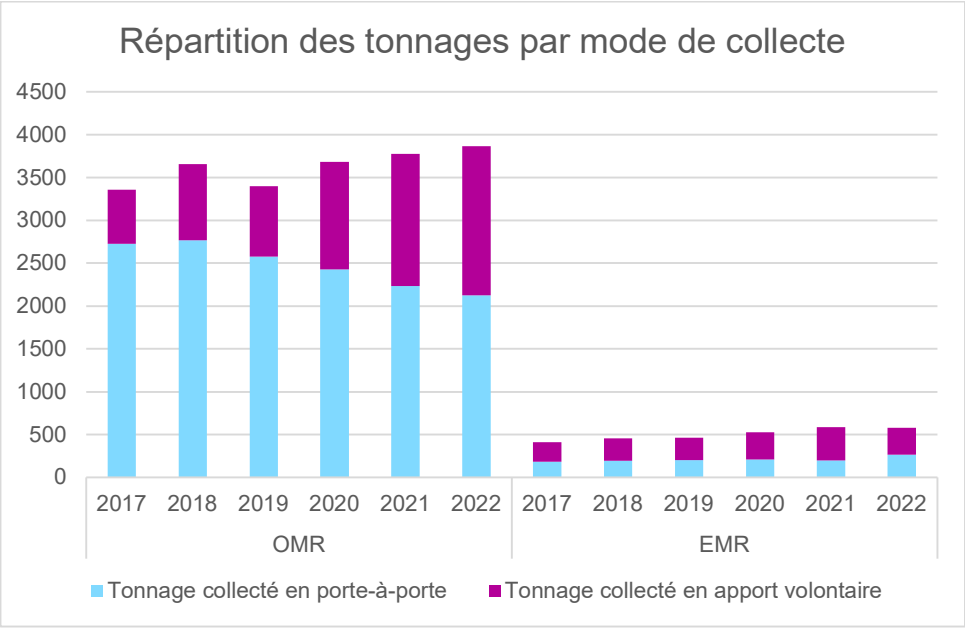

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Kg/habitant	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre
2017	174	15	24	21	36
			43		
2018	189	10	23	21	35
			44		
2019	174	13	24	18	37
			42		
2020	186	7	27	14	38
			41		
2021	188	10	29	15	41
			44		
2022	191	5	29	15	38
			44		
Valeur moyenne en milieu MIXTE RURAL en 2021	335	12	47		32
Valeur moyenne en région PACA en 2021	363,1	0,12	40,18		26,05

5.2 Les Déchets issus des déchetteries

	Ferraille	Carton	Bois (palette, souches et troncs)	Mobilier	D3E	Gravats	Végétaux	DNV	Bois de palette
2017	364	281	351	417	175	3069	2443	1253	/
2018	384	293	257	537	208	2758	2402	1611	/
2019	414	307	306	517	181	2293	2425	1504	/
2020	407	287	409	435	188	2495	2145	1375	211
2021	394	321	496	558	209	2427	2615	1478	227
2022	344	331	325	540	215	2801	2583	1397	306
Evolution 2022-2021 (en %)	-13	3	-34	-3	3	15	-1	-5	35

Déchets issus des déchetteries									
Kg/habitant	**Gravats**	**Végétaux**	**DNV**	**Ferraille**	**Carton**	**Bois**	**Eco Mobilier**	**D3E**	**Bois de palette**
2017	159	127	65	19	15	18	22	9	/
2018	143	124	83	20	15	13	28	11	/
2019	118	124	77	21	16	16	27	9	/
2020	126	108	69	21	14	21	22	9	11
2021	121	131	74	20	16	25	28	10	11
2022	138	128	69	17	16	16	27	11	15
Evolution 2021/2022	14	-2	-7	-14	2	-35	-4	155	34

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

6. Prévention des déchets ménagers et assimilés

En 2022, avec les 2/3 de la population couverte par la collecte en apport volontaire, les tonnages de déchets ménagers et assimilés sont de 14 447 tonnes pour 20 244 habitants, soit un ratio de 715kg/an/hab.
Les DMA correspondent aux OMR, aux biodéchets, aux déchets des collectes sélectives et aux déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

	2010	2022	Evolution 2022/2010 (en %)	Indice de réduction 2022
Nombre d'habitants	17318	20244	17	
Types de déchets en tonnes				
OMR	4501	3867	-14	86
EMR	258	582	126	226
Papier	361	309	-15	85
Verre	558	778	39	139
Gravats	2477	2801	13	113
Végétaux	1739	2583	49	149
Ferraille	301	344	14	114
Batteries	1	5	296	396
Encombrants	1317	1397	6	106
Bois	538	325	-40	60
Mobilier	/	540	/	/
D.E.E.E.	133	215	61	161
Cartons	189	331	75	175
Bio-déchets	/	94	/	/
Bois de palette	/	306	/	
Total	**12184**	**14477**	**19**	**119**

7. Le Traitement

7.1. Localisation des unités de traitement

Une fois collectés, les déchets sont transportés dans des centres de traitement agréés, soit pour élimination, soit pour valorisation matière.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Flux	Site de traitement	Type de traitement
OMR	Centre Novergie à Vedène	Unité de valorisation énergétique
EMR	Paprec à Orange	Quai de transfert
	Paprec à Nîmes	Centre de tri
Papier	Paprec à Pujaut	Centre de tri
Verre	OI Manufacturing à Vergèze	Plateforme de recyclage
Biodéchets	Sotreco à Châteaurenard	Plateforme de déconditionnement en soupe pour préparation à la méthanisation

7.2 Nature des traitements et des valorisations

Traitement des OMR

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers le pôle de valorisation énergie-matières à Vedène.

Valorisation des EMR et des papiers

Les EMR sont transportés vers le site de Paprec à Nîmes.
Depuis 2019, tous les emballages en plastiques (pots et barquettes, films plastiques, suremballages) ont pu être ajoutés aux emballages déjà collectés séparément. Les papiers sont transportés jusqu'au centre PAPREC de Pujaut.
Le geste de tri s'en trouve considérablement simplifié puisque, sur le territoire de la Communauté de communes, tous les emballages se recyclent.

Chaque mois, une caractérisation d'un échantillon d'EMR (minimum 35kg) est effectué.
Il s'agit de trier par catégorie les matériaux présents : acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, papier, plastiques, verre et refus.

La composition du gisement est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

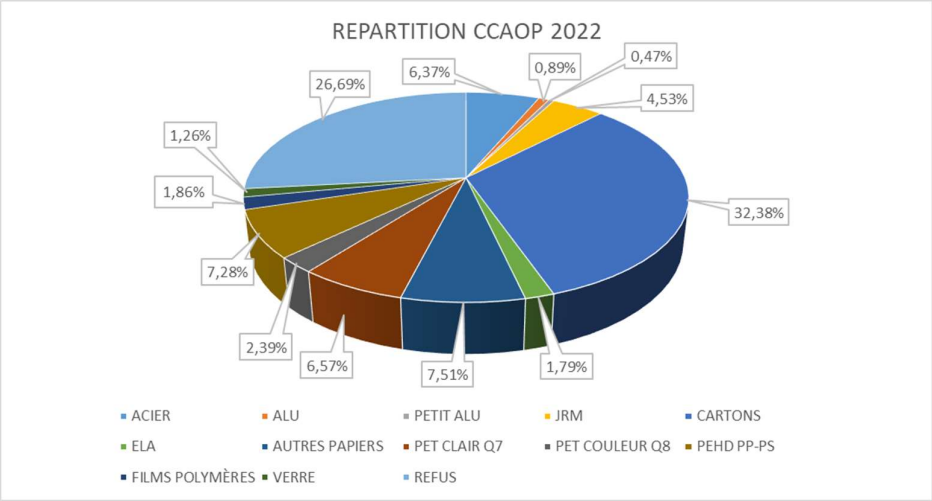

L'évacuation de déchets recyclables pour l'année 2022 est de 652 tonnes.

La quantité de refus traité en 2022 est de 199 tonnes pour 582 tonnes collectées.

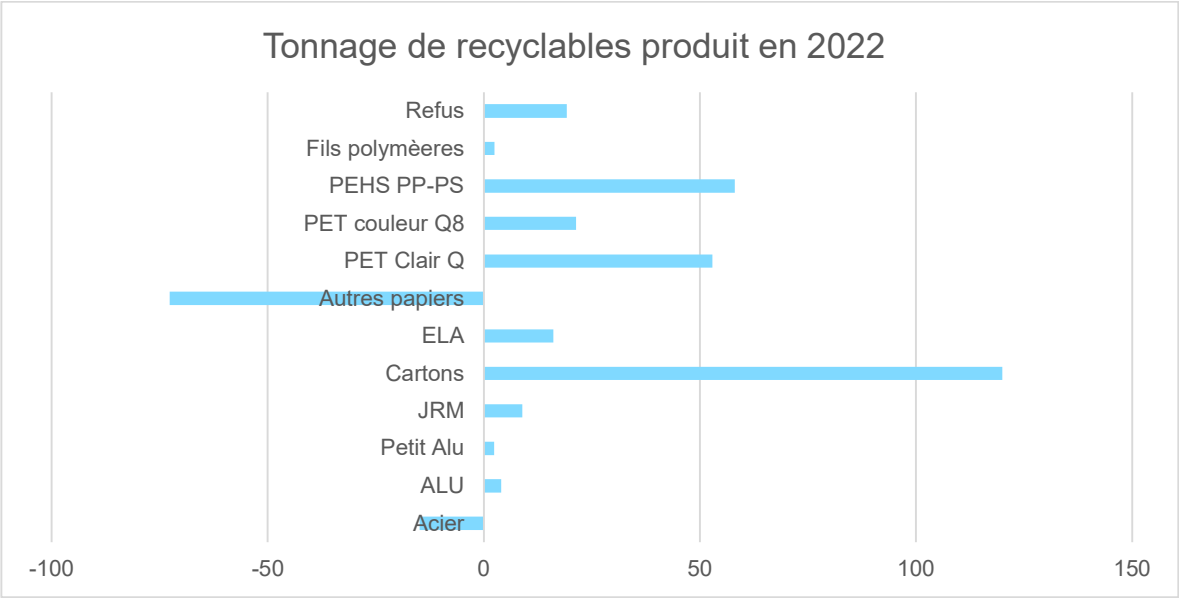

<u>Traitement du verre</u>

Le verre est acheminé vers l'usine OI Manufacturing à Vergèze. Il y est transformé en matières premières secondaires (calcin) qui est utilisable dans les fours verriers.

7.3 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Le taux global de valorisation matière et énergétique s'établit à 92,42 % de valorisation matière et énergétique.
Les ordures ménagères sont incinérées, ce qui est considéré comme une valorisation énergétique.

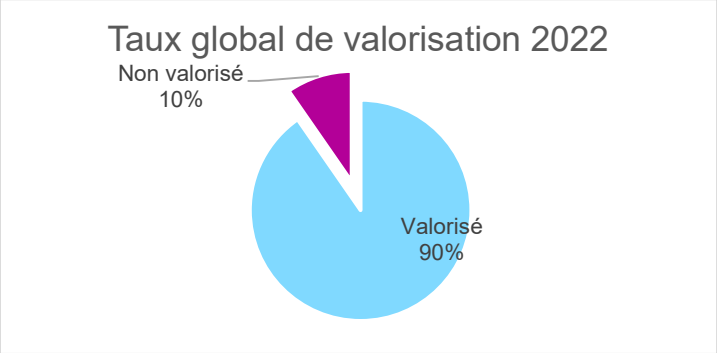

7.4 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

La quantité de déchets non dangereux non inertes en installation de stockage a diminué de 84,18% sur la période 2010-2022. Pour 2022, nous ne comptons que les déchets non valorisés.

2010 (en t)	2022 (en t)	Évolution (en %)	Indice de réduction
8833,69	1397	-84,18	15,82

8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Au cours de l'année 2022, la Communauté de communes a souhaité réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets par plusieurs actions :

- 3ème édition d'un concours de collecte de piles dans les écoles ayant répondu favorablement au concours ;
- Changement progressif des tambours des colonnes OMR 30L en 80L afin de faciliter les dépôts des ordures ménagères et de limiter l'obstruction des colonnes ;
- Communication sur le World Cleanup day;
- Mise en place de colonnes aériennes pour le flux carton sur des points d'apport volontaire stratégiques sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

1. Modalités d'exploitation du service

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 en porte-à-porte à C2 en Apport Volontaire	1 fois tous les 15 jours	1 fois tous les 15 jours	C1 en porte-à-porte à C2 en Apport Volontaire	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le porte-à-porte Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Apport Volontaire collecté par la société VIAL jusqu'au 30 juin puis Régie	Apport Volontaire collecté par la société VIAL jusqu'au 30 juin puis Régie L	Collecte gérée en régie - Sacs en porte-à-porte - Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Collecte gérée en régie Colonnes enterrées pour Apport Volontaire		Porte à Porte en régie	Porte à Porte en régie
Transport	Régie	Société VIAL jusqu'au 30 juin puis Régie	Société VIAL jusqu'au 30 juin puis Régie	Régie et PAPREC	Régie	Régie	Régie	Régie et PAPREC
Traitement	Incinération SUEZ de Vedène	OI Manufacturing	Centre de tri de Pujaut	Centre de tri Valréna de Nîmes	Nextri - Chateaurenard	Divers traitements	SUEZ - Montfavet	Centre de tri Valréna de Nîmes

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

2022	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants
Population desservie	20 244	20 244	20 244	20 244	20 244	20 244	247 demandes
Tonnage	3866,88	778,02	308,74	582,02	93,78	8842	NC
Kg/hab. collectivité	191,01	38,43	44,00		4,63	436,77	NC
Kg/hab. Données région Sud PACA**	363	26	40		/	300	/

* Données Observatoire régional des déchets PACA 2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

2. Montants annuels

2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes

Les dépenses et les recettes du service se sont élevées à:

- Fonctionnement :

Dépenses : 2 490 495 €
Recettes : 2 807 382 € (dont TEOM 2 450 246 €)

- Investissement :

Dépenses : 2 048 623 € (études, fournitures de colonnes, travaux de génie civil, véhicules) dont 1,1 M€ de restes à réaliser 2021.

2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel en € TTC en 2022
avr-84	Traitement des gravats	14 579,10
Alcyon	Traitement du bois	19 348,60
CHIMIREC SOCODELLI	Traitement des déchets dangereux	2 584,20
Delorme	Traitement des gravats	6 530,51
FAUN	Location camions de collecte	149 472,00
Flotelle	Transport des encombrants	34 296,00
MICROTERRA	Valorisation des déchets verts	43 896,78
NEXTRI	Valorisation des biodéchets	3 442,00
PAPREC	Tri et transport des EMR, transport du carton, conditionnement du papier	302 468,63
PASINI	Transport des encombrants	1 063,20
PASINI	Transport du verre	1 411,96
SUEZ Istres	Traitement des encombrants	282 010,79
SUEZ RV Méditerranée Vedène	Traitement des OM	649 931,70
VIAL	Collecte du verre	23 347,65
VIAL	Collecte du papier	3 794,98
	TOTAL	1 538 178,10

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

3. Modalités d'établissement de la TEOM

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant, afin de financer ce service, la Communauté de communes a décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
Le taux de TEOM fixé par l'assemblée délibérante chaque année, est de 10%. Il n'a plus augmenté depuis 2009. Le produit de cette taxe s'est élevé en 2022 à 2 450 246€.

4. Produits du service de gestion des déchets

4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés

Les professionnels font l'objet d'une facturation à chaque dépôt de matières en déchetteries dont les quantités sont estimées visuellement par les gardiens des déchetteries en accord avec eux. Les tarifs sont modulés en fonction du flux.
Les facturations des professionnels des 2 déchetteries ont apporté une recette de 25 175€ en 2022.

4.2 Produits des régies des déchets

Bilan de la régie de gestion des badges et des cartes d'accès aux déchetteries perdus et des composteurs :

	Montant des régies - 2022*
Badges perdus	1840
Cartes accès déchetteries perdues	1510
Composteurs	660
TOTAL	4 010 €

* Montant versé au Trésor Public.

6. Aides et soutiens

Les soutiens sont les montants versés à la collectivité par les éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (soutiens à la tonne triée et/ou aux tonnes de matériaux valorisés), y compris les soutiens à la communication, aux ambassadeurs du tri, pour les caractérisations et pour les études d'optimisation.
Les aides sont les reprises de subventions d'investissement, les subventions de fonctionnement ou des aides à l'emploi, quel que soit leur origine.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

Flux	Soutiens d'Eco-organismes et aides perçues en 2022
EMR + Papier	106 147,94 €
Déchetteries	318 70,51 €
TOTAL	138 018,45 €

7. Recettes perçues au titre de la valorisation

Les recettes perçues au titre de la valorisation sont les ventes de matériaux ou d'énergie.

	Vente de Produits (2022)
EMR	31 203,24 €
Verre	21 625,2 €
Papier	19 024,88 €
Cartons	23 335,12 €
Déchets en déchetterie	23 866,03 €
Total	11 9054,47 €

8. Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. C'est le coût complet de l'ensemble des charges (charges de structure, de communication, de prévention, de collecte, de traitement dont les amortissements), déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie), des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et des aides diverses (subventions). Il s'exprime en € et en €/hab.

	Coût aidé en euros arrondi en €TTC/hab - 2022
OM en porte à porte	80,6
OM en apport volontaire	39
Verre	5,5
EMR en porte à porte	23
EMR en apport volontaire	15,7
Papier	4,7
Déchets des déchetteries	39,4
Biodéchets	18,6
Déchets des marchés	0,7
Cartons des professionnels	2,3
Cartons en Apport volontaire	1,2
Encombrants	1,3

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 084-248400160-20231207-DEL2023_122-DE

9. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA, amortissements compris. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité, sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Il peut s'exprimer tous flux confondus ou par flux et être détaillé par étapes techniques. Les différentes étapes techniques sont la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement.

Postes des charges	En Euros -2022
Charges fonctionnelles*	233 353 €
Charges de prévention	41 655 €
Charges de pré-collecte	432 554 €
Charges de collecte	1 222 371 €
Charges de transport et transfert	98 636 €
Charges de traitement des déchets non dangereux	441 977 €
Incinération – énergie	561 305 €
Tri et conditionnement	207 908 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	2 349 €
Total des charges	3 242 108 €
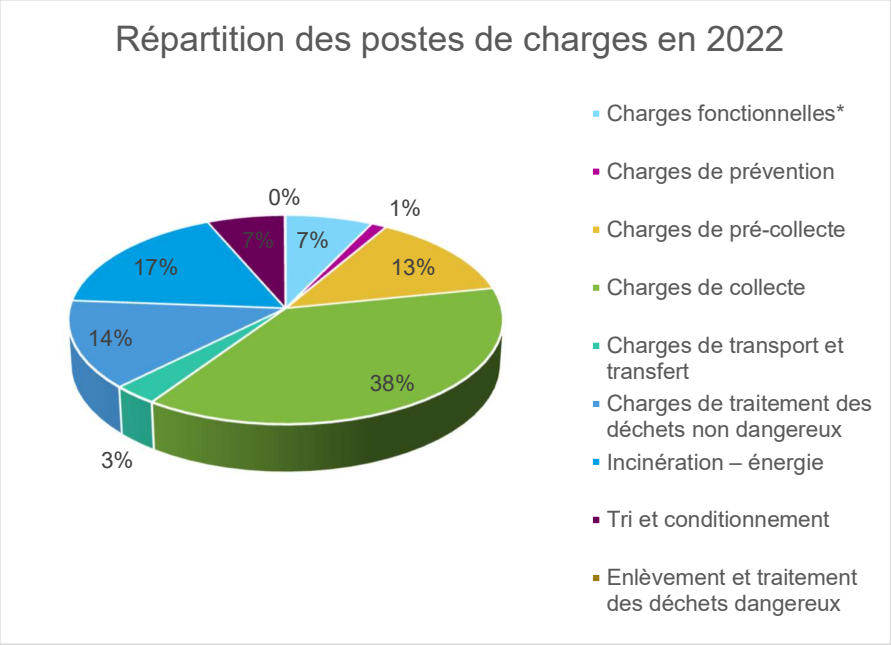
*Charges de structures + charges de communication